

**AVIS DE REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Base légale: CGCT L2121-7, R2121-7 et R5211-2

Le Conseil de la Communauté de Communes des Îles Marquises se réunira:

Le vendredi 4 février 2022 en visioconférence

dont la séance peut être suivie dans les salles suivantes:

Collectivité	Lieu
Communauté de communes des îles Marquises	Siège à Atuona, Hiva Oa Bureaux annexes sur d'autres îles dont Tahiti (Immeuble Fare Tony)
Commune de Nuku Hiva	Salle du conseil municipal à Taiohae Salle de réunion de la Citée Administrative du Pays à Taiohae
Commune de Hiva Oa	Salle du conseil municipal à Atuona Salle du Centre des Jeunes Adolescents à Atuona
Commune de Ua Pou	Salle du conseil municipal à Hakahau
Commune de Fatu Hiva	Salle du conseil municipal à Omoa
Commune de Ua Huka	Salle du conseil municipal à Vaipae
Commune de Tahuata	Salle du conseil municipal à Vaitahu

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 07 ET 08 JANVIER 2022 (corrigé le 02/02/22)

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATION DÉFINISSANT LES PLANS DE FINANCEMENT

2.1. POUR L'ACQUISITION D'UN PREMIER VÉHICULE DE SERVICE DE LA CODIM

2.2. POUR L'ACQUISITION D'UN DEUXIÈME VÉHICULE DE SERVICE DE LA CODIM

2.3. POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES DE L'OPÉRATION "FUTUR SIÈGE DE LA CODIM"

3. PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE DE NETTOYEUR

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET (ajouté le 02/02/22)

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION 44-2021 DU 5 NOVEMBRE 2021 ÉTENDANT LA COMPÉTENCE DE LA CODIM À LA COMPÉTENCE « SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ »



Le Président

Benoît KAUTAI